

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION THEMATIQUE SUR LE TRAITEMENT DES BOUES

Date : mercredi 8 février 2023, de 18h à 20h

Lieu : La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

Nombre de participants : 42 personnes

Intervenants en tribune :

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1^{ère} adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Thierry GANACHAUD, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Nesmy
- Manuel GUIBERT, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Fougeré
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Christophe SIMON, AMO Cabinet Merlin

Garants de la concertation : Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Animation : Jean-Baptiste POINCLOU, PARIMAGE

INTRODUCTION DE LA REUNION

Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur de la réunion, présente le déroulé de la réunion : un mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération, puis un mot de présentation des deux garants de la concertation désignés par la CNDP, suivi d'une première partie consacrée aux enjeux du traitement des boues accompagnée d'un temps d'échanges, puis une seconde partie dédiée aux caractéristiques du projet pour la filière boue, avec un deuxième temps d'échanges, avant le mot de conclusion de cette réunion. Il nomme également les différents intervenants en tribune.

Mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD remercie les participants pour leur présence à cette quatrième réunion de concertation relative au projet de la nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon. Elle rappelle les réunions passées et celles à venir. Elle indique que cette réunion est axée sur la filière boue afin de présenter les différentes solutions possibles et les choix souhaités par la collectivité. Elle invite le public à participer aux prochains ateliers thématiques, qui se dérouleront le 14 et 16 février.

Mot d'introduction des garants

Serge QUENTIN indique qu'ils sont les garants nommés par la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante. Il ajoute que la CNDP se compose de 25 membres permanents et de 250 garants. Il précise, qu'aujourd'hui, ils sont deux garants et qu'ils sont présents pour accompagner le maître d'ouvrage dans l'organisation de la concertation et non sur le fond de son projet. Il souligne que leur mission consiste à garantir que chaque participant puisse poser ses questions et obtenir des réponses. Enfin, il ajoute qu'à la fin de cette concertation, ils rédigeront un bilan prenant en compte l'ensemble de ces questions.

Mireille AMAT rappelle les différentes réunions prévues dans le cadre de la concertation, qui se tiendra jusqu'au 21 février, et les documents mis à disposition du public. Elle souligne qu'il est important que chacun puisse participer à cette concertation et s'exprimer. Elle remercie les participants qui sont présents ce soir.

Première partie : Les enjeux du traitement des boues

Focus sur les boues d'une station d'épuration

Anne AUBIN-SICARD explique le fonctionnement d'une station d'épuration et les différents traitements de la filière eau qui y sont réalisés : les prétraitements, le traitement primaire et le traitement secondaire. Elle indique alors que des boues sont générées à l'issue de ces traitements et donne leur composition.

Elle définit ensuite la siccité, qui est le rapport entre le poids de la matière sèche et le poids total de boues. Elle précise qu'en fonction des territoires, la siccité est différente dans les boues des stations d'épuration. Elle souligne que la station actuelle de Moulin-Grimaud génère 6 000 tonnes de boues dont 1 500 tonnes de matière sèche.

Christophe SIMON présente ensuite une vidéo qui survole la station actuelle et la zone d'implantation de la future station d'épuration.

Anne AUBIN-SICARD explique les deux procédés de traitement des boues. Dans le premier, les boues sont conditionnées pour éliminer l'eau présente en grande quantité, soit par épaissement, déshydratation ou séchage. Une fois cette étape réalisée, trois solutions sont possibles pour la destination des boues : l'épandage, le compostage ou la valorisation thermique. Dans le second procédé, une étape intermédiaire, avant le conditionnement, est réalisée, il s'agit de la valorisation des boues par la technique de la méthanisation. Elle précise, qu'une fois cette étape de méthanisation réalisée, les boues vont suivre la même voie que dans le premier procédé, avec trois destinations possibles. Elle indique que l'agglomération a choisi le deuxième procédé, avec une valorisation thermique pour la destination des boues.

Elle souligne ensuite les grands enjeux liés au traitement des boues d'épuration :

- Anticiper les évolutions réglementaires du retour au sol ;
- Contribuer à la production d'énergies renouvelables ;
- Réduire le volume des boues.

Elle explique qu'une forte interrogation existe sur la pérennité de la filière d'épandage.

La méthanisation des boues et graisses d'épuration

Thierry GANACHAUD rappelle qu'un traitement par méthanisation peut être intercalé entre la production de la boue et son conditionnement en vue de son évacuation. Il définit la méthanisation comme la dégradation d'une partie de la matière organique des boues par des micro-organismes, en l'absence d'oxygène, dans un réacteur étanche. Il souligne que cette dégradation libère du biogaz. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de distinguer la méthanisation agricole qui traite les effluents d'élevage, ou la méthanisation territoriale avec le traitement des déchets, d'un méthaniseur d'une station d'épuration qui traitera les boues.

Il annonce également les avantages de la méthanisation dans le contexte actuel :

- Production locale d'énergies renouvelables avec le PCAET et les objectifs fixés ;
- Obtenir une station d'épuration à énergie neutre à 2040 (directive européenne) ;
- Réduction du volume des boues à gérer en aval (diminution de la quantité de matière sèche) ;
- Extraction de la part valorisable des boues (le méthane) avant valorisation thermique.

De plus, **Thierry GANACHAUD** définit ce que sont les boues digérées issues de la méthanisation : boues dont une partie de la matière organique a été transformée en biogaz. Il explique que le biogaz est un mélange de gaz issus de la méthanisation des boues (60% de méthane, 40% de dioxyde de carbone et de gaz traces). Il souligne qu'en cas de déversement dans le milieu naturel, la boue digérée peut être nocive à très court terme puisque sa dégradation consomme de l'oxygène du milieu aquatique, au même titre qu'une boue de station d'épuration classique. Toutefois, il précise que des dispositions seront prises pour réduire les risques et que la collectivité s'engage à ce que les boues restent confinées entre leur extraction du traitement des eaux et leur valorisation thermique. Enfin, il présente la composition des boues digérées qui sortent du méthaniseur.

Premier temps d'échanges

Intervention 1

Un participant demande des précisions sur les micropolluants, soulignant que c'est un sujet « un peu banalisé ».

Anne AUBIN-SICARD indique que la station d'épuration actuelle permet d'abattre un certain nombre de micropolluants mais pas tous les types de micropolluants puisqu'ils sont de nature extrêmement

diversifiée : substances qui proviennent de produits utilisés en agriculture, de produits ménagers, de produits médicamenteux, de perturbateurs endocriniens, etc. Elle souligne que la directive européenne, qui est en cours de révision, va lister certains micropolluants qui feront l'objet à termes d'un traitement obligatoire au niveau de la station d'épuration. Elle explique alors qu'ils souhaitent installer un pilote pour se préparer à ces futurs traitements. Elle ajoute qu'aujourd'hui l'état de la science ne permet pas de traiter l'intégralité des micropolluants, d'où l'importance d'une action à la source. Elle précise que la directive européenne prévoit d'ailleurs pour certaines cosmétiques et certains produits médicamenteux d'installer une Responsabilité élargie des Producteurs (REP) afin de mener une action à la source. Elle précise que ce sujet est en cours de discussion.

Christophe SIMON complète et indique qu'aujourd'hui la collectivité a lancé un programme RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans les Eaux) afin de rechercher et de réduire ou traiter les micropolluants à la source, avant qu'ils n'arrivent dans les réseaux et à la station d'épuration. Il précise que plusieurs collectivités ont lancé ce programme et que les bilans montrent que 70% à 80% des émissions proviennent des ménages. Des réflexions nouvelles sont alors menées pour réduire les micropolluants en amont. Il ajoute qu'une grande partie des micropolluants se retrouvent dans les boues. Il explique qu'aujourd'hui les boues sont épandues dans le respect de la réglementation mais que la réglementation va continuer à évoluer avec la recherche scientifique.

Intervention 2

Un participant demande si une analyse de cycle de vie a été réalisée sur l'ensemble de la filière.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'en 2020, une étude a été réalisée pour calculer le bilan carbone et le nombre de tonnes de CO₂ généré par la station d'épuration de Moulin-Grimaud. Elle précise que l'objectif avec la future station d'épuration est d'être plus vertueux qu'aujourd'hui.

Christophe SIMON ajoute qu'ils sont dans une typologie de marché particulière : un Marché Public Global de Performance (MPGP). En tant qu'AMO (Assistant à Maitrise d'ouvrage), ils définissent des lignes directrices pour que les entreprises puissent répondre, et ces dernières viennent ensuite avec des brevets et leurs spécificités. Il indique que cela fera partie des critères de juger l'entreprise la plus performante sur la partie développement durable, et notamment au niveau du bilan carbone.

Intervention 3

Un participant revient sur l'étape du prétraitement de la filière eau, et demande des explications sur la destination des produits sortis à ce stade, en particulier des macrodéchets.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'aujourd'hui les macrodéchets partent en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDD).

Intervention 4

Un participant revient sur la qualité de l'eau, soulignant que 80% de l'eau de l'Yon en aval est composée de l'eau issue de la station et qu'il peut y avoir un phénomène d'accumulation des polluants. Il demande si la collectivité a une idée de ce qu'il peut y avoir comme polluants résiduels dans cette eau, en particulier vis-à-vis des populations.

Anne AUBIN-SICARD indique que l'eau qui sortira de la station, une fois traitée, aura une qualité d'eaux de baignade, précisant que les eaux de baignade sont régies par un certain nombre de paramètres européens.

Intervention 5



Un participant revient sur l'objectif d'autonomie énergétique de la future station d'épuration d'ici 2040 et demande si cela concerne l'ensemble du traitement ou seulement la filière boue. Il ajoute qu'il a effectué un calcul au niveau du traitement de l'eau et qu'il faudrait 10 mégawatt par jour. Il demande alors au maître d'ouvrage comment il compte obtenir cette énergie en prenant l'énergie des boues ?

Anne AUBIN-SICARD explique, qu'en effet, cet objectif figure dans la proposition de directive européenne. Elle souligne que cette proposition va être discutée et que, par conséquent, ils ne savent pas si le délai sera maintenu ou si des précisions vont être apportées sur les filières concernées. Elle précise qu'une fois la directive européenne adoptée, ils auront une réponse définitive.

Concernant la production d'énergie, **Christophe SIMON** explique qu'on parle d'énergie, donc cela concerne les consommations électriques et tout autre type d'énergie, notamment l'énergie thermique ou la production d'énergie électrique. Il indique que sur la future station d'épuration, il est prévu de la consommation d'énergie, mais également de la production, avec des panneaux solaires sur les bâtiments, une parcelle d'environ un hectare est réservée pour pouvoir répondre demain à cette obligation d'énergie neutre sur la station, l'installation d'une micro-turbine pour produire de l'électricité puis une pompe à chaleur qui va récupérer de la chaleur dans les eaux traitées et de la chaleur du système des boues.

Intervention 6

Une participante demande si une campagne de prévention auprès de la population est prévue sur la question des micropolluants et l'utilisation des produits puisqu'ils ont évoqué que 70% à 80% viennent des foyers.

Anne AUBIN-SICARD indique que cette idée leur a déjà été suggérée lors d'une précédente réunion et qu'ils y sont favorables. Elle ajoute que cela pourrait éviter que les substances les plus nocives arrivent en aval de la station d'épuration.

Christophe SIMON indique que la future station d'épuration permettra d'abattre en moyenne 80% à 90% des micropolluants qui sont entrés et que, par conséquent, il ne restera en sortie que 10% à 20% en fonction des micropolluants. Il précise qu'une partie des micropolluants sont détruits par les bactéries, et qu'une autre partie se retrouve dans les boues. Il souligne que dans la future directive européenne, 12 molécules sont ciblées et sur les 12, aucune ne sont analysées en France pour l'instant dans les programmes RSDE. Toutefois, il précise que dans le prochain programme qui sera lancé en 2023, deux molécules vont apparaître et les 10 autres seront analysées par la collectivité pour prendre de l'avance sur la prochaine DERU. Il explique que lorsque la directive passera dans les Etats membres, il est possible que davantage de molécules soient ciblées, c'est pour cette raison qu'ils ont prévu un pilote puisqu'en fonction du type de micropolluant à abattre, la solution technique diffère.

Intervention 7

Un participant revient sur les études qui ont été évoquées : l'analyse du bilan carbone de la station d'épuration actuelle et le travail réalisé sur la situation des micropolluants en amont de la station. Il indique que ces documents seraient utiles pour la concertation.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'ils continueront à agrémenter le site internet en ajoutant les éléments demandés pour une bonne compréhension.

Deuxième partie : Les caractéristiques du projet pour la filière boue

Rappel des grands objectifs du projet

Anne AUBIN-SICARD présente le contexte et les raisons d'être du projet :

- Répondre au vieillissement des installations existantes ;

- Améliorer la qualité des rejets ;
- Adapter le dimensionnement aux besoins du territoire ;
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement ;
- Anticiper les évolutions réglementaires ;
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération Yonnaise.

Elle annonce également que La Roche-sur-Yon Agglomération a pour ambition de disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

Comment a-t-on abouti à la méthanisation et la valorisation thermique dans le cadre du projet ?

Thierry GANACHAUD montre la carte du plan d'épandage des boues de la station d'épuration actuelle, qui s'étend sur 3 600 hectares de terres agricoles.



Il explique ensuite le choix de la collectivité concernant la méthanisation, qui doit permettre de :

- Diminuer les quantités de boues à gérer en aval de 30 % à 40 % (par rapport à la solution sans digestion) ;
- Produire une énergie renouvelable sur le territoire Yonnais, conformément au PCAET : le biométhane ;
- Permettre une extraction de la part valorisable des boues avant leur valorisation thermique dans un contexte énergétique sensible ;
- S'appuyer sur la vente biogaz pour alléger les charges d'exploitation ;
- Mutualiser le traitement des boues à l'échelle territoriale ;
- Limiter les odeurs du fait de digesteur hermétique et de bâtiment clos équipés de traitements d'air.

Thierry GANACHAUD souligne que plusieurs critères ont été étudiés entre les différentes filières pour la destination des boues (épandage, compostage et valorisation thermique) :

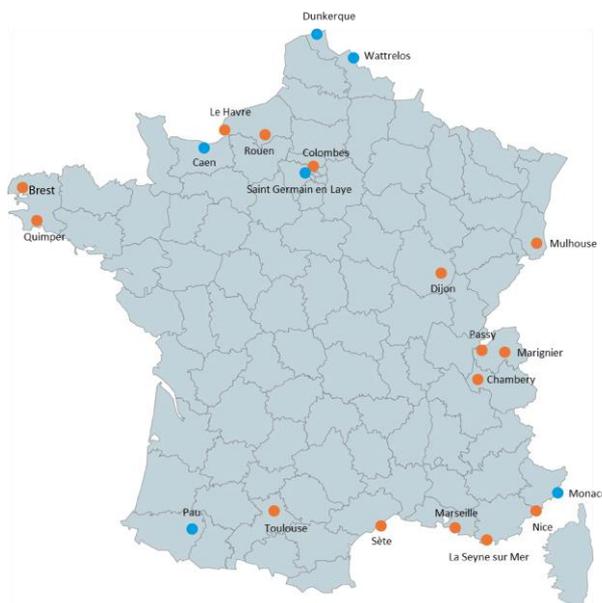
- Le contexte réglementaire et la perspective d'évolution,
- La consommation foncière,
- L'impact sur l'insertion paysagère du projet,
- Le trafic routier et le volume des boues à évacuer,
- Les risques de nuisances olfactives,
- Le bilan agronomique global,
- La dépendance de tiers,
- La technicité des procédés et niveau d'exploitation,
- Les coûts d'investissement et d'exploitation,
- La pérennité et la résilience.

Il décrit ensuite le fonctionnement de ces trois filières après méthanisation.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'ils ont alors fait le choix d'une valorisation thermique pour les raisons suivantes :

- Anticiper les évolutions réglementaires concernant le retour au sol (épandage et compostage) ;
- Utiliser le pouvoir calorifique des boues, source de chaleur intéressante et écologique ;
- Réduire le flux routier lié à la station d'épuration ;
- Diminuer la consommation foncière, face à l'enjeu pour les collectivités de zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Elle présente ensuite une carte des villes qui sont confrontées aux mêmes enjeux et qui ont mis en place cette technologie, et celles où c'est en cours d'étude.



Les caractéristiques de la méthanisation et de la valorisation thermique

Christophe SIMON évoque les intrants admis en méthanisation :

- Les boues primaires et biologiques de la station ;
- Les graisses issues de la station ;

- Les boues issues d'autres stations d'épuration communautaires ;
- Les graisses issues d'autres stations d'épuration communautaires ;
- Les graisses issues des réseaux d'assainissement par voie de convention.

Il précise alors que les intrants sont homogènes et maîtrisés. Il souligne également qu'aucun intrant agricole ou végétal ne sera utilisé et que la réglementation n'autorise pas à mettre des biodéchets dans les méthaniseurs de boues de station d'épuration.

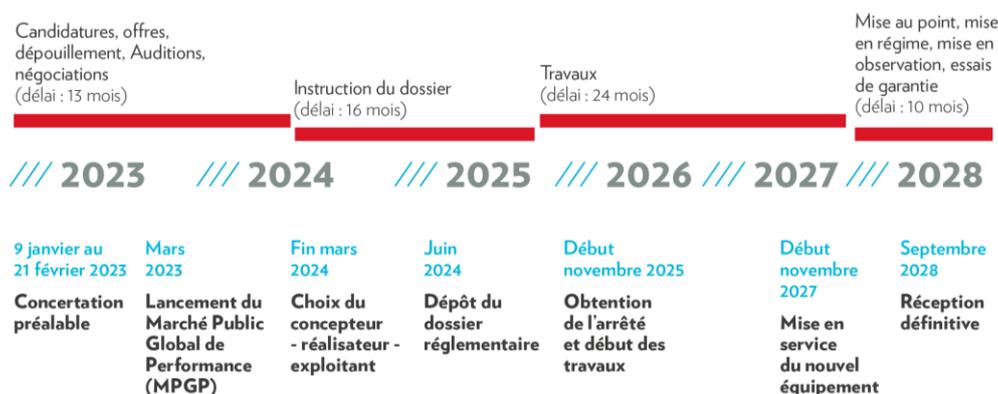
Il présente également les caractéristiques de la méthanisation dans la future station d'épuration.

De plus, **Christophe SIMON** indique qu'une partie des boues viendront du territoire : les boues des stations d'épuration communautaires d'Aubigny, de Nesmy et de Landeronde seront envoyées vers la station d'épuration. Il souligne que l'objectif de ce transfert est double : assurer une gestion cohérente et pérenne de l'ensemble des filières boues du territoire communautaire et de mutualiser et optimiser le fonctionnement des ouvrages du projet.

La mise en œuvre du projet

Manuel GUIBERT informe sur le coût estimé du projet et énonce les différents partenaires financeurs qui seront sollicités : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la Région et le Département. Il indique également qu'ils vont recourir à un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation.

Il présente ensuite le calendrier du projet.



La concertation préalable

Manuel GUIBERT explique la concertation et le dispositif mis à disposition du public. Il rappelle les différentes réunions et le calendrier de la concertation.

<p>RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE</p> <p>Mercredi 11 janvier de 19h à 21h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RÉUNION TABLE RONDE</p> <p>L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain</p> <p>Mardi 24 janvier de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RENCONTRE DE QUARTIER</p> <p>des secteurs à proximité du projet (La Potinière, Le Puy Charpentreau et Lotissement du Chemin des Alstiers)</p> <p>Mardi 31 janvier de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>
<p>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</p> <p>Samedi 4 février matin</p> <p>Marché de La Roche-sur-Yon Place du Marché</p>	<p>RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE</p> <p>sur le traitement des boues de méthanisation</p> <p>Mercredi 8 février de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</p> <p>Jedi 9 février matin</p> <p>Marché de La Roche-sur-Yon Place du Marché</p>
<p>ATELIER #1</p> <p>La renaturation du site, l'insertion paysagère de la nouvelle station d'épuration et la biodiversité</p> <p>Mardi 14 février de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>ATELIER #2</p> <p>Les accès et les circuits pédagogiques</p> <p>Jedi 16 février de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE</p> <p>Mardi 21 février de 19h à 21h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>

Deuxième temps d'échanges

Intervention 8

Un habitant de La Potinière se montre inquiet face au transfert des boues des autres communes, en particulier celles de Mouilleron-le-Captif, sur la future station d'épuration, soulignant que la réduction de 20% du trafic routier annoncée sera rapidement dépassée.

Anne AUBIN-SICARD explique que la réduction du trafic routier de 20% intègre l'arrivée des camions de Mouilleron-le-Captif et des trois communes supplémentaires sur la station d'épuration. Durant la crise sanitaire du COVID 19, les boues des quatre stations étaient déjà transférées vers la station d'épuration de Moulin Grimaud afin d'être hygiénisées.

Intervention 9

Une participante souhaite connaître les sites étudiés pour l'implantation de la future station d'épuration.

Anne AUBIN-SICARD explique, qu'au départ, six lieux d'implantation ont été étudiés. Elle indique que trois de ces lieux ont été jugés trop « *petits* » puisqu'ils n'offraient pas une superficie suffisante pour accueillir le projet. Elle précise qu'ils ont alors choisi le terrain le plus proche du point de rejet dans l'Yon. Elle ajoute que l'agglomération s'était également rendue propriétaire de ce terrain, et que ce site présentait l'avantage d'être hors zone inondable, ainsi qu'à proximité du point d'injection du réseau GRDF.

Intervention 10

Un participant revient sur la démarche du MPGP, précisant qu'il peut permettre de proposer des solutions innovantes et technologiques diverses, et demande à la collectivité si elle reste ouverte à d'autres solutions qui pourraient fonctionner avec un autre système que les boues activées.

Anne AUBIN-SICARD indique que le MPGP permet à la collectivité d'avoir un même constructeur qui va exploiter la station d'épuration pendant six ans. Elle ajoute que si le constructeur n'atteint pas les objectifs assignés, la durée d'exploitation de six ans lui permettra de rectifier ses erreurs, et de recevoir d'éventuelles pénalités. Cependant, elle précise que le MPGP est un cadre général avec de grands principes fixés mais que les entreprises qui y répondront auront toutefois une certaine latitude dans les solutions proposées.

Christophe SIMON ajoute que sur la filière eau, il a été décidé d'avoir une unité compacte, et que plusieurs procédés existent. Concernant la filière boue, il indique que l'objectif était de faire un choix entre le retour au sol ou une autre solution, et que la valorisation thermique sera alors imposée dans le cahier des charges. Il explique que l'enjeu est d'atteindre la neutralité énergétique d'ici 2040 et que pour cela l'idée est d'amener les boues à « l'auto-thermicité », qui permet avec l'énergie propre des boues de faire fonctionner le four. Il précise alors que plusieurs solutions existent comme le séchage, l'hydrolyse amont, et que ce choix sera ouvert dans le cadre de la consultation. Il ajoute que c'est avant l'entrée dans le four que des techniques innovantes pourront être proposées.

Intervention 11

Un participant demande si les matières de vidange arriveront à la station d'épuration. Par ailleurs, il indique que les matières organiques qui seront brûlées vont produire du CO₂ alors que la collectivité a annoncé que la valorisation thermique ne contribue pas à l'effet de serre.

Christophe SIMON explique que ce sont les vidanges de fosses septiques et fosses toutes eaux qui seront acceptées à la station d'épuration pour entrer dans la filière eau. Concernant le CO₂, il indique qu'il s'agit du CO₂ émis par de la matière organique, du CO₂ dit biogénique, et que cela constitue le petit cycle du carbone. Il souligne que ce CO₂ émis provient des plantes, des végétaux, des humains, mais qu'il ne s'agit pas de la matière fossile, et que par conséquent, lorsqu'ils font des notes de calcul sur les gaz à effet de serre, le CO₂ biogénique n'est pas pris en compte.

Intervention 12

Un participant s'interroge sur l'impact du projet sur la redevance assainissement et sur l'usage de la chaleur récupérée à l'aval des fours.

Anne AUBIN-SICARD explique que l'équipement impactera le budget assainissement de la collectivité. Elle indique que la collectivité dispose d'un budget principal et de budgets annexes pour l'assainissement et les déchets ménagers. Elle précise alors que pour les budgets annexes, la redevance assainissement paie exclusivement l'investissement et de fonctionnement du service public de l'assainissement des eaux usées et la redevance des ordures ménagères paie l'investissement et le fonctionnement du service des déchets. Elle précise que pour payer cet investissement, la première solution est de rechercher un maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME, de la Région et du Département. La deuxième solution est de contracter un emprunt sur une longue période auprès de la Banque des Territoires, qui encourage aujourd'hui les collectivités à emprunter pour des équipements impactant financièrement, sur de longues durées. Enfin, elle explique que la part résiduelle, ce sera, en effet, la facture de l'usager du service public de l'assainissement des eaux usées avec un lissage de l'investissement sur une durée très longue. Elle reconnaît alors qu'il y aura un impact sur la facture mais un impact le plus faible possible et sur un temps particulièrement long.

Concernant la chaleur récupérée, **Christophe SIMON** explique qu'elle sera utilisée pour sécher les boues ou pour venir chauffer une installation d'hydrolyse par exemple puisque ces installations fonctionnent à des températures plus importantes qu'un méthaniseur. Il précise que ce sera alors une valorisation interne de la chaleur produite.

Intervention 13

Une participante demande à la collectivité le lieu où seront envoyées les boues séchées, précisant que cela peut être relativement éloigné.

Anne AUBIN-SICARD rappelle qu'aujourd'hui 6 000 tonnes de boues arrivent à la station d'épuration et que demain avec la technique choisie ce sera environ 600 tonnes de produits résiduels dont près de

450 tonnes seront valorisables en cimenterie par exemple et les 150 tonnes restantes partiront en installation d'enfouissement.

Christophe SIMON ajoute qu'une réunion s'est tenue avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) à ce sujet. Il explique que la Vendée a une capacité de 200 000 tonnes en décharge, et que pour le projet il s'agira de 150 tonnes, et que par conséquent le département dispose des capacités nécessaires pour recevoir ces produits résiduels. Il précise, néanmoins, qu'une partie des cendres seront orientées vers des ISDND [*installations de stockage de déchets non dangereux*] classiques, mais que certaines seront des substances dangereuses ce qui nécessitera probablement de se rendre un peu plus loin pour les mettre en centre technique mais ce sera à l'exploitant d'aller chercher la meilleure opportunité.

Intervention 14

Un participant demande des précisions sur le tonnage de cendres « réutilisables ». Il souhaite connaître les tonnages qui sont réellement remis dans le circuit, ceux qu'il faut stocker dans des installations classiques et les déchets considérés comme dangereux.

Christophe SIMON propose d'apporter une réponse pour la réunion de clôture le 21 février.

Intervention 15

Un participant demande de mettre à consultation du public les documents sur le suivi du plan d'épandage actuel.

Anne AUBIN-SICARD confirme que ces documents peuvent être mis à disposition sur le site internet.

Il ajoute que sur la question des micropolluants de la filière eau, une solution compacte et un pilote ont été évoqués et souhaite plus d'informations à ce sujet. Il demande également si, en complément d'un traitement UV, des solutions de types membranes sont également envisagées.

Christophe SIMON indique, qu'effectivement, un traitement microbiologique est prévu à la sortie de la future station d'épuration afin d'obtenir une qualité d'eaux de baignade. Des pilotes seront également mis en place pour étudier en fonction des types de micropolluants la technologie qui serait la plus adaptée aux micropolluants de La Roche-sur-Yon.

Concernant la solution de type membrane, il indique que la difficulté est qu'il faut avoir une rétention suffisante pour retenir les micropolluants, donc soit en membrane d'ultrafiltration comme sur les usines d'eaux potables, soit par l'osmose (comme le projet Jourdain aux Sables d'Olonne). Toutefois, il souligne que ce sont des solutions très énergivores, et que même avec une petite porosité des micropolluants continuent de passer. Il précise qu'il existe différentes technologies en fonction des familles de micropolluants à traiter, et qu'il est difficile de mettre en place la solution technique sans connaître ce que le législateur demandera en termes de micropolluants à traiter.

Le participant revient sur la cartographie des collectivités qui ont également fait le choix de la valorisation thermique et demande si le maître d'ouvrage a une proportion de la manière dont la valorisation de la chaleur est utilisée.

Christophe SIMON indique que Nantes et Poitiers ont fait le choix d'envoyer les boues jusqu'à l'unité de valorisation énergétique (UVE) qui valorisent thermiquement les déchets. Il précise que ce sont des UVE avec d'importantes productions de chaleur, et qu'une grande partie de la chaleur peut retourner dans un réseau, un réseau de chauffage urbain s'il existe, et une partie sert à produire de l'énergie électrique. Il souligne que sur les unités comme à Caen, ou à La Roche-sur-Yon, la capacité du four dispose de l'énergie suffisante pour sécher les boues, il n'y a pas de compléments d'énergie qui peuvent être valorisables à l'extérieur. Il notifie toutefois qu'ils ont regardé pour valoriser à l'extérieur

mais que La Roche-sur-Yon n'a pas de réseau de chauffage urbain et que les serres sont éloignées du site.

Intervention 16

Un participant revient sur l'impact du projet sur la facture et rappelle qu'il avait posé cette question à la réunion d'ouverture au cours de laquelle le maître d'ouvrage s'était engagé à donner les chiffres à la réunion de clôture. Il demande s'il est possible de fournir plusieurs scénarii afin de mieux mesurer l'impact sur le prix de l'eau en fonction des pourcentages d'aides (entre 10% et 40% d'aides globales). Par ailleurs, il indique que 50% d'aides de l'Agence de l'Eau semble optimiste puisque, selon lui, les aides de l'Agence de l'Eau se font sur l'augmentation des capacités de la station d'épuration, soit seulement 40 000 équivalents-habitants, puisque la station d'épuration passera d'une capacité de 80 000 EH à 120 000 EH.

Anne AUBIN-SICARD confirme qu'une approche financière sera présentée à la réunion de clôture et que cette approche pourra présenter différents scénarios de subvention. Concernant les aides de l'Agence de l'Eau, elle explique qu'elle fonctionne par programme pluriannuel et, qu'aujourd'hui, c'est la fin d'un cycle, donc ils ne connaissent pas encore le futur programme de l'Agence de l'Eau et ses priorités en matière d'accompagnement des collectivités. Elle ajoute que selon le type d'investissements, il y a des opérations qui sont plus ou moins accompagnées. En complément, elle précise que l'Agence de l'Eau les accompagne aujourd'hui sur la résorption de points noirs dans les réseaux, puisque des eaux de pluie arrivent dans les réseaux qui viennent surcharger la station et la faire déborder. Elle précise que leur priorité est de traiter ces points noirs pour éviter de surcharger la station.

Intervention 17

Un participant s'interroge sur le calendrier et précise que l'étape intermédiaire d'enquête publique n'est pas évoquée. Il demande des précisions sur l'organisation des suites de la concertation.

Anne AUBIN-SICARD rappelle que le dossier réglementaire auprès des services de l'Etat sera déposé en juin 2024, suivi de 16 mois d'instruction du projet. Elle précise qu'aujourd'hui, ils travaillent étroitement avec les services de l'Etat pour qu'ils puissent suivre l'évolution du projet et la manière dont l'agglomération le construit. Elle indique qu'en effet une phase d'enquête publique sera prévue. Elle ajoute qu'aujourd'hui ils sont sur une phase amont de la concertation, qu'ils souhaitent être transparents sur le projet et que le public puisse contribuer afin d'améliorer le projet et de présenter pour les habitants et l'agglomération le meilleur des projets au coût le plus raisonnable au vu des enjeux présentés.

Elle indique également qu'ils reviendront devant le public pour annoncer le choix du constructeur et son projet. Elle explique qu'une charte chantier sera également mise en place pendant la phase travaux qui permettra de définir un certain nombre d'obligations pour le constructeur, notamment vis-à-vis des riverains.

Christophe SIMON explique qu'il a été convenu avec les services de l'Etat de faire une réunion trimestrielle et précise que trois se sont déjà tenues depuis le démarrage de l'opération l'année dernière. Ces réunions permettent de donner l'avancement du projet. Il ajoute que lorsqu'ils déposeront en juin 2024 le dossier, les services de l'Etat auront trois mois pour valider la recevabilité du projet. Ensuite, il souligne qu'une fois qu'ils ont jugé le projet recevable, un commissaire enquêteur est nommé et une enquête publique est lancée d'un mois. Il indique que celle-ci devrait se tenir début 2025.

Intervention 18

Un participant s'interroge sur la qualité de l'eau rejetée actuellement dans l'Yon.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'aujourd'hui ce qui est rejeté dans l'Yon par la station d'épuration est conforme aux attendus réglementaires en l'état actuel de la réglementation, et hors épisode de pollution particulier. Elle souligne qu'il existe deux types d'épisodes : les débordements récurrents de la station liés à l'arrivée d'eaux de pluies dans les réseaux et les pollutions accidentelles (comme l'incident du mois de juin). Elle ajoute que la station d'épuration a un impact sur l'Yon mais les équipements d'assainissement individuel potentiellement non conformes peuvent également engendrer des dommages sur l'Yon.

Mot de conclusion

Mireille AMAT remercie les participants d'être venus et précise que leurs questions étaient particulièrement riches. Elle les encourage à continuer à participer et à s'informer.

Serge QUENTIN indique que la concertation préalable ne s'arrête pas à la fin de la concertation. Ils recommanderont au maître d'ouvrage dans leur bilan que le site internet reste ouvert, afin que le public puisse être informé et poser des questions jusqu'à la phase travaux. Il précise qu'ils ne savent pas encore dans les recommandations s'ils demanderont au maître d'ouvrage de mettre en place un comité de suivi, et qu'ils en discuteront avec lui. Toutefois, il explique qu'ils sont plutôt favorables à ce comité de suivi.

Anne AUBIN-SICARD remercie également les participants pour leur présence. Elle invite les participants à prendre les coupons-T à la sortie ou à poser leurs questions sur le site internet. Elle annonce également les deux prochains ateliers : le mardi 14 février sur la renaturation du site, l'insertion paysagère de la nouvelle station d'épuration et la biodiversité, et le jeudi 16 février sur les accès et les circuits pédagogiques.